

CONDITIONS GÉNÉRALES

1. DOMAINE D'APPLICATION

Les présentes conditions générales s'appliquent à toutes les prestations fournies par "e-sculape informatique médicale s.a." , y compris celles commandées après le contrat.

2. ACCEPTATION DE L'OFFRE

Le contrat entre "e-sculape informatique médicale s.a." et le client est conclu au moment où "e-sculape informatique médicale s.a." reçoit l'offre finale signée par le client. Partant, aussi longtemps que l'offre n'est pas contresignée par le client les parties ne sont pas liées. Le client accepte en outre, par l'envoi de l'offre contresignée, que les présentes conditions générales font partie intégrante du contrat.

3. RECEPTION

Les parties procèdent ensemble à la réception de l'installation fournie par "e-sculape informatique médicale s.a." afin de constater son bon fonctionnement et en font un protocole signé qui fera office d'acceptation.

4. GARANTIE

- 4.1 "e-sculape informatique médicale s.a." garantit le fonctionnement de l'installation pour une durée de 12 mois à compter de la réception.
- 4.2 Le client doit invoquer par écrit auprès d'"e-sculape informatique médicale s.a." les éventuels défauts apparus dans l'année après la réception. A défaut, "e-sculape informatique médicale s.a." est déchargée de toute responsabilité pour les défauts.
- 4.3 Le client ne peut invoquer les droits résultant pour lui d'éventuels défauts, lorsque l'exécution défectueuse lui est personnellement imputable, soit en raison des instructions données contrairement à celles d'"e-sculape informatique médicale s.a.", soit pour toute autre cause. Rend notamment la garantie caduque, tout traitement et/ou entretien incorrect ou imprudent des appareils de la part du client par celui-ci.
- 4.4 La garantie offerte par "e-sculape informatique médicale s.a." se limite exclusivement à la réparation des éventuels défauts, à l'exclusion d'une réduction du prix ou de la résiliation du présent contrat.
- 4.5 En outre, "e-sculape informatique médicale s.a." n'est en aucun cas responsable pour:
 - toute perte de profit, perte de contrats, perte de bénéfice, perte de production, perte de disponibilité, perte de données, perte d'économies anticipées, perte de réputation, perte de goodwill ou perte d'utilisation dont le client souffre ou qu'il a subies, soit directement soit indirectement ;
 - toute perte ou dommage direct ou indirect de quelque nature qu'il soit.
- 4.6 En cas de revente de matériel ou de logiciel, les garanties des concepteurs de logiciel et fournisseurs du matériel font foi. De plus les conditions générales des concepteurs de logiciels et fournisseurs font partie intégrante des présentes CG.

5. PROTECTION DES DONNEES

- 5.1 L'ensemble des collaborateurs d' "e-sculape informatique médicale s.a." et éventuel sous-traitant sont soumis au secret médical par la signature d'une clause de confidentialité faisant partie intégrante du contrat de travail ou de l'engagement de ceux-ci.
- 5.2 "e-sculape informatique médicale s.a." s'engage à tenir secrètes toutes les informations qu'elle pourrait consulter ou qu'elle obtient de son client, c'est-à-dire à ne faire usage de ces informations que dans le cadre de ses relations d'affaires avec le client.
- 5.3 L'ensemble des collaborateurs d' "e-sculape informatique médicale s.a." Et éventuel sous-traitant sont soumis au secret médical par la signature d'une clause de confidentialité faisant partie intégrante du contrat de travail.

6. PROPRIETE INTELLECTUELLE

- 6.1. "e-sculape informatique médicale s.a." et le client s'engagent réciproquement à respecter l'ensemble des droits de propriété intellectuelle de l'autre et à prendre toutes les mesures nécessaires afin d'éviter toute atteinte à ces droits.
- 6.2. Le terme "propriété intellectuelle" (PI) signifie toute forme de propriété intellectuelle, y compris, sans restriction aucune, la propriété et les droits au titre du droit d'auteur, des brevets, des marques, des solutions conceptuelles, des droits attachés à la configuration des circuits, des droits de représentation, des droits de conception, des plans, des droits attachés aux bases de données, des appellations commerciales, des méthodologies, des idées, des procédés, des méthodes, des outils et du savoir-faire.
- 6.3. La PI et les droits de PI détenus par une partie au moment de l'envoi de l'offre ("PI existante") resteront la propriété de cette partie.

7. DELAIS D'EXECUTION

- 7.1. "e-sculape informatique médicale s.a." n'est pas responsable du non-respect des délais mentionnés dans l'offre au point 6.1 en cas de force majeure, d'événements imprévisibles au moment de la conclusion, de retards de livraison de la part de sous-traitants ou de fournisseurs de "e-sculape informatique médicale s.a." ou en cas de manque de collaboration du client.
- 7.2. "e-sculape informatique médicale s.a." fournit en principe ses prestations en fonction de la disponibilité de son personnel et pendant les heures ouvrables usuelles, à l'exception des jours fériés locaux. Des prestations en dehors des heures ouvrables peuvent également être convenues avec le client, moyennant une majoration des prix.

8. PRIX ET CONDITIONS DE PAIEMENT

- 8.1. Les prix des prestations, les coûts et les frais sont fixés dans l'offre. Sauf dispositions contraires, tous les impôts et taxes en vigueur au moment de la conclusion du contrat ou de l'avenant sont compris. Si de nouveaux impôts ou taxes devaient être décrétés, ils seront supportés par le client et "e-sculape informatique médicale s.a." se réserve expressément le droit de procéder à une adaptation des dispositions contractuelles.
- 8.2. "e-sculape informatique médicale s.a." est habilitée à adapter le prix pour des prestations en régie au début de chaque année civile. De telles adaptations doivent être communiquées par écrit au plus tard 4 semaines avant leur entrée en vigueur.
- 8.3. Toutes les factures sont payables à 10 jours à compter de leur échéance fixée dans l'offre et portent intérêt à 5% en cas de retard.
- 8.4. "e-sculape informatique médicale s.a." a le droit, sans frais à sa charge, de suspendre l'exécution des prestations ou de se départir du contrat si, malgré une sommation de paiement avec un délai de 10 jours, le client ne s'acquitte pas des acomptes facturés. Par ailleurs, le matériel livré reste propriété d'"e-sculape informatique médicale s.a." jusqu'au paiement intégral des prestations dues.

9. COLLABORATION DE LA PART DU CLIENT

Il appartient au client de désigner un interlocuteur compétent pendant toute l'exécution de l'offre. Le client s'engage à fournir à "e-sculape informatique médicale s.a.", en temps utile, toutes les informations nécessaires à la bonne réalisation des objectifs assignés à "e-sculape informatique médicale s.a.". Tous les frais supplémentaires et/ou retards dans l'exécution des prestations d'"e-sculape informatique médicale s.a." découlant d'une violation éventuelle de cette obligation sont à la charge du client.

10. NULLITE PARTIELLE

Si une des dispositions du contrat devait être considérée comme nulle, illégale ou inapplicable, cela n'affectera pas la validité des autres dispositions qui demeurent valables et applicables comme si l'accord avait été conclu sans la disposition nulle. Dans ce cas, les dispositions nulles, illégales ou inapplicables devront être remplacées par les parties de façon à ce que l'esprit global de la relation contractuelle soit respecté.

12. FORME ECRITE

- 12.1. Les conditions générales et l'offre constituent l'accord entre "e-sculape informatique médicale s.a." et le client.

Cet accord remplace et annule tous les précédents accords, engagements et négociations, oraux ou écrits, entre les parties.

12.2. Pour être valable, toute modification de l'accord devra revêtir la forme écrite.

13. LOI APPLICABLE ET FOR JURIDIQUE

13.1. L'accord entre "e-sculape informatique médicale s.a." et le client est régi par le droit suisse.

13.2. Les tribunaux ordinaires du district de la Sarine, dans le canton de Fribourg, seront exclusivement compétents pour connaître de tout litige, sous réserve des recours auprès des instances supérieures.